

OCCITANIE PROPERTIES, ci-après désignée "l'Agence" ou "le Mandant", nom commercial de **M.P.P.**, EURL au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé 1, Place Jean AICARD 09130 Le FOSSAT, immatriculée au RCS FOIX sous le n° 450241088, numéro de TVA intracommunautaire FR2245024108800019, titulaire de la carte professionnelle portant la mention Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 0901 2016 000 003 760 délivrée par LA CCI DE L'ARIEGE

Adhérent de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel d'AGENT IMMOBILIER obtenu en France dont l'activité est régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application n° 72 678 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur www.legifrance.gouv.fr), et soumis au code d'éthique et de déontologie de la FNAIM intégrant les règles de déontologie fixées par le décret n° 2015 1090 du 28 août 2015 (consultable en français sur www.fnaim.fr)

Honoraires d'Agence MAXIMUM TTC– Prix de vente affichés

« Honoraires à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat »

Ce barème est applicable « pour toutes les transactions réalisées par les mandataires de l'agence ».

Prix de Vente

À partir de	Jusqu'à	Honoraires (TTC)
0 €	- 154 999 €	10 000 € maximum
155 000 €	- 199 999 €	7.0%
200 000 €	- 299 999 €	6.5%
300 000 €	- 399 999 €	6.0%
400 000 €	- 999 999 €	5.5%
1 000 000 €		5.0%

Exclusion à ce barème Les mandats de recherche (charge acquéreur) et par dérogation à la règle interne du mandat de vente VENDEUR, les mandats en charge acquéreur. Dans ce cas, les honoraires seront calculés sur le prix du bien hors honoraires.

Tranches non cumulatives

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Estimation dans le cadre de démarches succession, partage, donation...

Tarif sur devis

Dans le cadre de nos activités, nous pourrions être amenés à déléguer certains de nos mandats.

TRANSACTION / CARTE NON-DÉTENTION DE FONDS

L'agence titulaire d'une carte professionnelle portant la mention « non-détention de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur ».

